

Contrat de Ville 2000-2006 - Programme 2001 - Adoption du programme et sollicitation des financeurs

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'année 2001 constitue la seconde année de mise en oeuvre du nouveau Contrat de Ville 2000-2006, signé en septembre 2000 par la Ville, l'Etat, le Département du Doubs, la Région de Franche-Comté, la Communauté d'Agglomération, la CAF, le Fonds d'Action Sociale et les bailleurs sociaux.

Le Contrat de Ville définit trois axes d'intervention :

- l'économie et l'emploi,
- le renouvellement urbain et l'habitat,
- la vie sociale des quartiers.

Ces axes se déclinent dans un programme d'actions élaboré conjointement par l'ensemble des partenaires, après une phase d'appel à projets en direction des acteurs de quartier, et à l'issue de réunions d'instruction technique sur les dossiers proposés.

Les tableaux ci-après présentent l'état des propositions telles qu'arrêtées par le Comité de Programmation qui s'est tenu le 4 mai 2001.

Il sera complété en fonction du second Comité de Programmation qui aura lieu fin juin, et qui statuera sur les projets dont le calendrier de réalisation ne nécessitait pas une prise en compte immédiate.

Cette première programmation est constituée d'environ 77 actions, pour un montant total de 22 671 038 F.

La participation estimée de la Ville s'établit à 9 295 947 F (1 417 157,98 €) inscrits au BP des différentes délégations concernées.

La participation de l'Etat est de 7 579 330 F (1 155 461,41 €), dont 5 MF (762 245,08 €) au titre d'un crédit exceptionnel accordé pour le renouvellement urbain en 2000.

1 - Volet économie-emploi

Les actions proposées à cette première programmation visent à favoriser l'accès à l'emploi des publics en difficulté.

Elles constituent un soutien à l'intervention des réseaux pour l'emploi dans les quartiers. Ceux-ci, composés des acteurs du quartier, ont vocation à identifier les publics les plus éloignés de l'emploi et à les aider à se réinsérer socialement puis professionnellement, avec l'appui des correspondants emploi-formation insertion et de l'équipe emploi-insertion.

Cette réinsertion nécessite la mobilisation des acteurs de l'insertion par l'économique.

Figure en outre dans cette programmation la création de la Caisse Solidaire de Développement Local.

2 - Volet renouvellement urbain-habitat

Si la candidature de Besançon au programme ORU, présentée dans une délibération spécifique, est retenue par l'Etat, ce dossier constituera la majeure partie de ce second volet du Contrat de Ville.

La première programmation fait apparaître trois types d'actions :

- des études préalables aux projets de renouvellement urbain sur Clairs-Soleils, Montrapon et Palente

- la mise en oeuvre d'une maîtrise d'oeuvre sociale pour le relogement des habitants de la cité des Acacias

- des investissements sur des opérations en phase opérationnelle (Ile de France, Place des Tilleuls, Lopofa, Point Public de Montrapon), soutenues par l'Etat avec les 5 MF de subventions exceptionnelles obtenus en 2001.

3 - Volet vie sociale des quartiers

Ce volet traduit le souhait des partenaires du Contrat de Ville de donner aux habitants et aux associations les moyens d'un investissement dans la vie de leur quartier.

Ce troisième thème est composé de plusieurs rubriques, dont deux constituent des contrats particuliers : le Contrat Local de Sécurité, qui constitue le volet «prévention-sécurité» du Contrat de Ville, et le Contrat Educatif Local qui en constitue le volet «éducation».

Contrat Local de Sécurité

Le programme sera traité dans une seconde programmation, fin juin.

Contrat Educatif Local

Il se divise en trois thèmes :

- l'accompagnement scolaire : il sera traité en seconde programmation.

- l'action éducative : ces projets mettent en relation des écoles et des acteurs associatifs, dans le cadre d'un projet commun qui permet, quelle qu'en soit la thématique, de développer la cohérence entre le temps scolaire et le temps péri ou extra-scolaire, et de mettre en oeuvre des objectifs pédagogiques par des moyens autres que scolaires.

- le dispositif Top vacances (sur les périodes d'été surtout, mais aussi de petites vacances et pendant l'année scolaire) : il permet de développer l'accessibilité à des loisirs de qualité des enfants issus de milieux défavorisés, de favoriser la mixité sociale des activités, et de renforcer le lien parents-enfants.

Fonds d'aide au Sport

Il sera traité en seconde programmation.

Fonds d'actions culturelles

Il permet de soutenir des projets portés conjointement par un partenaire culturel et un acteur de quartier. Il associe étroitement la DRAC et les services Action Culturelle et Politique de la Ville.

Fonds de soutien aux associations et aux initiatives locales

Ce fonds a vocation à soutenir les associations d'habitants et les initiatives de quartier favorisant leur mobilisation.

Jeunesse

Les projets retenus dans cette rubrique ont pour objet de développer le lien entre les jeunes et les institutions. Ils sont en majorité portés par le service de la Politique de la Ville, et sont conduits en partenariat avec d'autres institutions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la programmation 2001 du Contrat de Ville et son plan de financement
- de solliciter les participations de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, de la Communauté d'Agglomération, de la CAF, du FAS, des bailleurs sociaux et de la CDC.
- de décider de réaffecter aux maîtres d'ouvrage désignés dans les décisions attributives communiquées par les financeurs, la part qui leur revient après encaissement par la Ville et inscription par décision modificative au budget de l'exercice courant.
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires.

Contrat de Ville de Besançon 2001 - Première programmation

| | Ville | Etat FIV | Etat autres services | ORU | FAS | Département | Région | CAF Subventions | Communauté d'Agglomération | CDC | Bailleurs | Autres | Total |
|---|------------------|------------------|----------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|----------------------------|----------|-----------|------------------|-------------------|
| Récapitulatif des actions Contrat de Ville | | | | | | | | | | | | | |
| Economie-Emploi | 268 000 | 198 000 | 70 000 | 0 | 0 | 30 000 | 30 000 | 0 | 30 000 | 0 | 0 | 0 | 626 000 |
| Volet Aménagement Urbain/Habitat | 6 677 600 | 444 600 | 373 100 | 5 000 000 | 0 | 0 | 50 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 857 900 | 15 403 200 |
| Animation du dispositif Contrat de Ville | 385 000 | 385 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 770 000 |
| Volet Vie Sociale des Quartiers | 257 150 | 202 050 | 0 | 0 | 221 000 | 105 800 | 0 | 76 097 | 0 | 0 | 0 | 515 250 | 1 377 347 |
| Jeunesse | 598 050 | 242 000 | 0 | 0 | 114 000 | 102 000 | 3 000 | 60 000 | 0 | 0 | 0 | 425 745 | 1 544 795 |
| Culturelle | 294 200 | 134 200 | 180 000 | 0 | 50 000 | 60 000 | 100 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 510 600 | 1 329 000 |
| CEL Top Vacances | 261 180 | 27 275 | 224 955 | 0 | 32 500 | 127 070 | 0 | 219 075 | 0 | 0 | 0 | 0 | 892 055 |
| CEL hors vacances | 537 267 | 83 150 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 52 624 | 0 | 0 | 0 | 23 100 | 696 141 |
| Action Educative | 17 500 | 15 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 32 500 |
| Total | 9 295 947 | 1 731 275 | 848 055 | 5 000 000 | 417 500 | 424 870 | 183 000 | 407 796 | 30 000 | 0 | 0 | 4 332 595 | 22 671 038 |

Contrat de Ville de Besançon 2001 - Première programmation

| | Quartiers | Ville | Etat FIV | Etat autres services | ORU | FAS | Département | Région | CAF Subventions | Communauté d'Agglomération | CDC | Bailleurs | Autres | Total |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------------|----------|----------|---|---------------|-----------------|----------------------------|----------|-----------|----------|----------------|
| Volet Economie - Emploi | | | | | | | | | | | | | | |
| Caisse Solidaire de Développement Local | Tous quartiers | 70 000 | | 70 000 | | | 30 000 | 30 000 | | 30 000 | | | | 230 000 |
| Alternative Chantier | Tous quartiers | 50 000 | 50 000 | | | | | | | | | | | 100 000 |
| Intermed | Tous quartiers | 100 000 | 100 000 | | | | Deuxième partie dans deuxième programmation | | | | | | | 200 000 |
| Rosemont/St-Ferjeux/Chantiers d'insertion | Saint-Ferjeux | 15 000 | 15 000 | | | | | | | | | | | 30 000 |
| Mission Locale Parrainage | Tous quartiers | 33 000 | 33 000 | | | | | | | | | | | 66 000 |
| Mission Locale Correspondants Emploi-Formation | Tous quartiers | | | | | | | | | | | | | 0 |
| Total | | 268 000 | 198 000 | 70 000 | 0 | 0 | 30 000 | 30 000 | 0 | 30 000 | 0 | 0 | 0 | 626 000 |

Contrat de Ville de Besançon 2001 - Première programmation

| | Quartiers | Ville | Etat FIV | Etat autres services | ORU | FAS | Département | Région | CAF Subventions | Communauté d'Agglomération | CDC | Baillleurs | Autres | Total |
|--|------------------|------------------|----------------|----------------------|------------------|----------|-------------|---------------|-----------------|----------------------------|----------|------------|------------------|-------------------|
| Volet Aménagement urbain/habitat | | | | | | | | | | | | | | |
| Etudes préalable RU Clairs-Soleils - Etude «Populations Communautés» | Clairs-Soleils | 102 000 | 100 000 | | | | | | | | | | | 202 000 |
| Etudes préalable RU Clairs-Soleils - Etude «Insécurité» | Clairs-Soleils | 84 600 | 84 600 | | | | | | | | | | | 169 200 |
| Etudes préalable RU Montrapon Nord - Etude «Diagnostic et projet urbain» | Montrapon | 50 000 | | 50 000 | | | | 50 000 | | | | | 150 000 | 300 000 |
| Etudes préalable RU Palente - Etude «Diagnostic et projet urbain» | Palente | 50 000 | | 50 000 | | | | | | | | | 200 000 | 300 000 |
| Etudes préalable RU Palente - Etude «Traitement social îlot Gounod» | Palente | 35 000 | | | | | | | | | | | 35 000 | 70 000 |
| Maîtrise d'Oeuvre Sociale de relogement | Cité des Acacias | 200 000 | | 273 100 | | | | | | | | | 72 900 | 546 000 |
| Aménagement espaces extérieurs Ile de France | Planoise | 506 000 | | | 110 000 | | | | | | | | 1 400 000 | 2 016 000 |
| Aménagement espaces extérieurs LOPOFA, rue des Aubépines | Palente | 1 500 000 | 260 000 | | 1 240 000 | | | | | | | | | 3 000 000 |
| Aménagement de la place des Tilleuls | Palente | 3 000 000 | | | 2 500 000 | | | | | | | | 1 000 000 | 6 500 000 |
| Création d'un Point Public | Montrapon | 1 150 000 | | | 1 150 000 | | | | | | | | | 2 300 000 |
| Total | | 6 677 600 | 444 600 | 373 100 | 5 000 000 | 0 | 0 | 50 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 857 900 | 15 403 200 |

Contrat de Ville de Besançon 2001 - Première programmation

| | Quartiers | Ville | Etat FIV | Etat autres services | ORU | FAS | Département | Région | CAF Subventions | Communauté d'Agglomération | CDC | Bailleurs | Autres | Total |
|---|----------------------------------|----------------|----------------|----------------------|----------|----------|-------------|----------|-----------------|----------------------------|----------|-----------|----------|----------------|
| Animation du dispositif Contrat de Ville | | | | | | | | | | | | | | |
| Dispositif référent Saint-Ferjeux | Maison de Quartier Saint-Ferjeux | 50 000 | 50 000 | | | | | | | | | | | 100 000 |
| Dispositif référent Palente | MJC Palente | 50 000 | 50 000 | | | | | | | | | | | 100 000 |
| Animation du dispositif «Contrat de Ville» Postes de chargés de mission | Ville de Besançon | 285 000 | 285 000 | | | | | | | | | | | 570 000 |
| Total | | 385 000 | 385 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 770 000 |

Contrat de Ville de Besançon 2001 - Première programmation

| Quartiers | Ville | Etat FIV | Etat autres services | ORU | FAS | Département | Région | CAF Subventions | Communauté d'Agglomération | CDC | Bailleurs | Autres | Total |
|--|-------------------------|----------|---|-----|---------|-------------|--------|-----------------|---|-----|-----------|---------|---------|
| Volet Vie Sociale des Quartiers - Aide aux associations/initiatives locales | | | | | | | | | | | | | |
| La Passerelle | 8 000 | 8 000 | | | | | | | | | | | 16 000 |
| Comité de Quartier de Planoise «Animation globale» | 28 250 | 28 250 | | | | | | | | | | 25 000 | 81 500 |
| Premiers pas du Comité de Quartier de Planoise | | | | | | | | | en attente : 2 ^{ème} programmation/demande de cahier des charges | | | | 0 |
| A.V.E.C. | 10 000 | 10 000 | | | 15 000 | | | | | | | 5 000 | 40 000 |
| Association Brulard 2000 | 6 000 | 6 000 | | | | | | | | | | 15 700 | 27 700 |
| Association Parents de la Grette | Fonds d'Aide aux Sports | | | | | | | | | | | | 0 |
| Association La Palmeraie | 20 000 | | Complément 2 ^{ème} programmation | | 110 000 | 30 000 | | 25 000 | | | | 164 200 | 349 200 |
| Association Miel d'Acacias | 15 000 | 10 000 | | | 30 000 | 8 000 | | 15 000 | | | | 40 000 | 118 000 |
| APIM Festival de quartier | 11 000 | 11 000 | | | | | | | | | | | 22 000 |
| APIM Journal de quartier | 37 100 | 15 000 | | | | | | | | | | 19 800 | 71 900 |

Contrat de Ville de Besançon 2001 - Première programmation

| | Quartiers | Ville | Etat FIV | Etat autres services | ORU | FAS | Département | Région | CAF Subventions | Communauté d'Agglomération | CDC | Bailleurs | Autres | Total |
|--|------------------|----------------|----------------|----------------------|----------|----------------|-----------------------|----------|-----------------|----------------------------|----------|-----------|----------------|------------------|
| Volet Vie Sociale des Quartiers - Aide aux associations/initiatives locales (suite) | | | | | | | | | | | | | | |
| L'Arc en Ciel | Palente/Orchamps | 15 000 | 13 000 | | | 24 000 | 7 800 | | 8 400 | | | | 51 450 | 119 650 |
| 10ème fête du livre | Palente/Orchamps | 30 000 | 35 000 | | | | 60 000 | | 22 697 | | | | 8 000 | 155 697 |
| Association de Vous à Nous | Tous quartiers | 15 800 | 15 800 | | | | | | | | | | 10 400 | 42 000 |
| ULCLCV Accès au droit pour tous | Tous quartiers | 23 000 | 26 000 | | | 32 000 | demande le bilan 2000 | | | | | | 165 900 | 246 900 |
| Réseaux d'Echanges et de Savoirs | Clairs-Soleils | 4 000 | 4 000 | | | | | | 5 000 | | | | 8 800 | 21 800 |
| Médiation et actions sociales de proximité «Orange» | Tous quartiers | | | | | | | | | | | | | 0 |
| Fête de Quartier Clairs-Soleils | Clairs-Soleils | 34 000 | 20 000 | | | 10 000 | | | | | | | 1 000 | 65 000 |
| Total | | 257 150 | 202 050 | 0 | 0 | 221 000 | 105 800 | 0 | 76 097 | 0 | 0 | 0 | 515 250 | 1 377 347 |

Contrat de Ville de Besançon 2001 - Première programmation

| | Quartiers | Ville | Etat FIV | Etat autres services | ORU | FAS | Département | Région | CAF Subventions | Communauté d'Agglomération | CDC | Bailleurs | Autres | Total |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------------|----------|----------------|----------------|--------------|-----------------|----------------------------|----------|-----------|----------------|------------------|
| Volet Vie Sociale des Quartiers - Jeunesse | | | | | | | | | | | | | | |
| Planoise Breckaers | Planoise | 6 000 | 10 000 | | | 4 000 | 2 000 | 3 000 | | | | | 4 000 | 29 000 |
| Production du Capricorne | Tous quartiers | 12 000 | 12 000 | | | 10 000 | 10 000 | | | | | | 17 830 | 61 830 |
| A Tire d'Aile | Tous quartiers | 234 050 | 50 000 | | | 30 000 | 30 000 | | | | | | 25 000 | 369 050 |
| Raid-Quart | Tous quartiers | 60 000 | 60 000 | | | 30 000 | 20 000 | | | | | | 90 000 | 260 000 |
| Cinémagin '2001 | Tous quartiers | 40 000 | 30 000 | | | 30 000 | 20 000 | | | | | | 30 000 | 150 000 |
| Démo-Jeunes 2001 | Tous quartiers | 20 000 | 10 000 | | | | 10 000 | | | | | | | 40 000 |
| La Ruée vers l'Or | Tous quartiers | 20 000 | 10 000 | | | | 10 000 | | | | | | | 40 000 |
| Animation des Jeunes du Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux | Saint-Ferjeux | 206 000 | 60 000 | | | 10 000 | | | 60 000 | | | | 258 915 | 594 915 |
| Total | | 598 050 | 242 000 | 0 | 0 | 114 000 | 102 000 | 3 000 | 60 000 | 0 | 0 | 0 | 425 745 | 1 544 795 |

Contrat de Ville de Besançon 2001 - Première programmation

| Volet Vie Sociale des Quartiers - Fonds d'Action Culturelle | | | | | | | | | | | | | |
|---|--------------------|-------------------------------------|----------------------|----------|---------------|---------------|----------------|-----------------|----------------------------|----------|-----------|----------------|------------------|
| Quartiers | Ville | Etat FIV | Etat autres services | ORU | FAS | Département | Région | CAF Subventions | Communauté d'Agglomération | CDC | Bailleurs | Autres | Total |
| Prendre le Temps... | La Grette | 50 000 | 50 000 | | | | | | | | | | 100 000 |
| Théâtre et Citoyenneté/Opéra Théâtre Francas | Tous quartiers | Attendre dossier 2ème programmation | | | | | | | | | | | |
| Re - Découvrir Besançon | Tous quartiers | 35 000 | | | | | | | | | | | 77 500 |
| HIP-HOP Formation | Tous quartiers | 16 700 | | | | 5 000 | | | | | | 86 600 | 127 500 |
| Pas sérieux/Gravitation | Tous quartiers | | | | 40 000 | | | | | | | | 40 000 |
| Un été au cinéma | Tous quartiers | 20 000 | 30 000 | | | 20 000 | | | | | | 30 000 | 120 000 |
| Animations musicales décentralisées | Tous quartiers | 55 000 | | | | 15 000 | | | | | | | 132 500 |
| Grand ramassage des peurs | Palente - Orchamps | 7 500 | 30 000 | | 10 000 | 20 000 | | | | | | | 97 500 |
| Maison d'arrêt/Zèbre Espace Planoise | Tous quartiers | Attendre dossier 2ème programmation | | | | | | | | | | | |
| Rencontres universitaires de Fabulologie | Planoise | | 50 000 | | | | 100 000 | | | | | 394 000 | 594 000 |
| Réalisation d'une fresque | Planoise | | 20 000 | | | | | | | | | | 40 000 |
| Total | | 294 200 | 134 200 | 0 | 50 000 | 60 000 | 100 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 510 600 | 1 329 000 |

Contrat de Ville de Besançon 2001 - Première programmation

| Volet Vie Sociale des Quartiers - Top Vacances Eté | | | | | | | | | | | | | | |
|---|----------------|--------|----------|----------------------|-----|-----|-------------|--------|-----------------|----------------------------|-----|-----------|--------|---------|
| | Quartiers | Ville | Etat FIV | Etat autres services | ORU | FAS | Département | Région | CAF Subventions | Communauté d'Agglomération | CDC | Bailleurs | Autres | Total |
| SNB | Tous quartiers | | 4 200 | | | | | | | | | | | 4 200 |
| Besançon Racing Club (CLSH) Bisonsport | Tous quartiers | 8 075 | 8 075 | | | | 16 150 | | | | | | | 32 300 |
| ESB M Fonds de compensation | Tous quartiers | | 2 500 | | | | 10 000 | | | | | | | 12 500 |
| Sports Vacances Orchamps (Fonds de compensation) | Tous quartiers | 5 250 | 5 000 | | | | 9 500 | | | | | | | 19 750 |
| Projet Ecole Ouverte PARI | Planoise | 7 500 | 7 500 | | | | | | | | | | | 15 000 |
| Football Pour Tous (Centre Nelson Pailou) | Clairs-Soleils | 500 | | 500 | | | 1 500 | | 500 | | | | | 3 000 |
| Départ en vacances autonomes (Centre Nelson Pailou) | Clairs-Soleils | 2 500 | | 2 500 | | | | | 2 500 | | | | | 7 500 |
| Profession Sports 25 | Tous quartiers | 8 000 | | 8 000 | | | | | 8 000 | | | | | 24 000 |
| MPT Montrapon | Montrapon | 32 500 | | 31 200 | | | 4 600 | | 32 500 | | | | | 100 800 |
| Centre Municipal de la Grette | La Grette | 27 000 | | 27 000 | | | | | 27 500 | | | | | 81 000 |
| Centre Municipal des Clairs-Soleils | Clairs-Soleils | 26 200 | | 20 000 | | | 35 340 | | 26 200 | | | | | 107 740 |
| MPT Planoise | Planoise | 27 600 | | 22 300 | | | | | 27 600 | | | | | 77 500 |

Contrat de Ville de Besançon 2001 - Première programmation

| | Quartiers | Ville | Etat FIV | Etat autres services | ORU | FAS | Département | Région | CAF Subventions | Communauté d'Agglomération | CDC | Baillleurs | Autres | Total |
|---|------------------|--------|----------|----------------------|-----|-----|-------------|--------|-----------------|----------------------------|-----|------------|--------|---------|
| Volet Vie Sociale des Quartiers - Top Vacances Été (suite) | | | | | | | | | | | | | | |
| Centre de Loisirs de l'Amitié 6 - 12 ans (CQ Saint-Ferjeux) | Saint-Ferjeux | 3 040 | | 3 040 | | | | | 3 040 | | | | | 9 120 |
| Centre de Loisirs de l'Amitié Ados (CQ Saint-Ferjeux) | Saint-Ferjeux | | | 3 850 | | | 11 550 | | | | | | | 15 400 |
| Camps à Levier, Touillon-Loutelet et région d'Ornans (CQ Saint-Ferjeux) | Saint-Ferjeux | 1 280 | | 2 490 | | | 13 680 | | | | | | | 17 450 |
| Camps à Vouglan, Clairvaux, Chalais 13-17 ans (CQ Saint-Ferjeux) | Saint-Ferjeux | 2 000 | | 2 430 | | | 8 550 | | 2 000 | | | | | 14 980 |
| Centre de Loisirs 4-12 ans | Saint-Ferjeux | 4 285 | | 4 285 | | | | | 4 285 | | | | | 12 855 |
| MJC Palente | Palente-Orchamps | 40 450 | | 40 450 | | | | | 40 450 | | | | | 121 350 |
| ASEP Camps fixes 12-16 ans | Cras Chaprais | | | 1 910 | | | 16 200 | | | | | | | 18 110 |
| ASEP CLSH 6-13 ans | Cras Chaprais | 11 000 | | 11 000 | | | | | 11 000 | | | | | 33 000 |

Contrat de Ville de Besançon 2001 - Première programmation

| Volet Vie Sociale des Quartiers - Top Vacances Été (suite) | | | | | | | | | | | | | | |
|--|----------------|-----------------------|---------------|----------------------|----------|---------------|----------------|----------|-----------------|----------------------------|----------|-----------|----------|----------------|
| | Quartiers | Ville | Etat FIV | Etat autres services | ORU | FAS | Département | Région | CAF Subventions | Communauté d'Agglomération | CDC | Bailleurs | Autres | Total |
| ASEP camps itinérants 14-17 ans | Cras Chaprais | 1 500 | | 1 500 | | | | | 1 500 | | | | | 4 500 |
| PEP J'emmène mes parents en vacances | Tous quartiers | 32 500 | | 32 500 | | 32 500 | | | 32 500 | | | | | 130 000 |
| PEP Passage en 6ème | Tous quartiers | 20 000 | | 10 000 | | | | | | | | | | 30 000 |
| PEP Séjours vacances | Tous quartiers | dossier refusé | | | | | | | | | | | | 0 |
| Communication | Tous quartiers | seconde programmation | | | | | | | | | | | | 0 |
| Total | | 261 180 | 27 275 | 224 955 | 0 | 32 500 | 127 070 | 0 | 219 075 | 0 | 0 | 0 | 0 | 892 055 |

Contrat de Ville de Besançon 2001 - Première programmation

| | Quartiers | Ville | Etat FIV | Etat autres services | ORU | FAS | Département | Région | CAF Subventions | Communauté d'Agglomération | CDC | Bailleurs | Autres | Total |
|--|---|--------------------|---------------|--|----------|----------|-------------|----------|-----------------|----------------------------|----------|-----------|---------------|----------------|
| Volet Vie Sociale des Quartiers - Top Vacances hors Eté | | | | | | | | | | | | | | |
| | Francas «Ludotone» | Planoise | | | | | | | | | | | | 0 |
| | Francas «Ludomobile» | Tous quartiers | | | | | | | | | | | | 0 |
| | Francas «Ludothèque» | Orchamps - Palente | 20 000 | | | | | | 49 324 | | | | 23 100 | 372 987 |
| | Francas «Rembrandt-Renoir» | Planoise | 38 000 | | | | | | | | | | | 106 000 |
| | Francas «Espace de rencontres pré-ados» | Tous quartiers | 20 000 | | | | | | | | | | | 205 404 |
| | Francas «Scientibus» | Tous quartiers | | | | | | | | | 0 | | | 0 |
| | Francas «Intégration des familles primo-arrivantes» | Tous quartiers | | | | | | | | | 0 | | | 0 |
| | Scouts de France | Tous quartiers | 3 300 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 3 300 | 0 | | | | 9 900 |
| | Association Sportive Orchamps-Palente | Orchamps - Palente | 1 850 | dossier à revoir après décision du Conseil Général | | | | | | | | | | 1 850 |
| Total | | 537 267 | 83 150 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 52 624 | 0 | 0 | 0 | 23 100 | 696 141 |

Contrat de Ville de Besançon 2001 - Première programmation

| | Quartiers | Ville | Etat FIV | Etat autres services | ORU | FAS | Département | Région | CAF Subventions | Communauté d'Agglomération | CDC | Bailleurs | Autres | Total |
|---|----------------|---------------|---------------|--|----------|----------|-------------|----------|-----------------|----------------------------|----------|-----------|----------|---------------|
| Volet Vie Sociale des Quartiers - Action Educative/CEL | | | | | | | | | | | | | | |
| Association Sportive et Culturelle Fourier 2 | Planoise | 8 000 | 8 000 | | | | | | | | | | | 16 000 |
| Ecole primaire A. Dürer | Planoise | | | | | | | | | | | | | 0 |
| Aide à la réussite scolaire Ecole primaire Jules Ferry | Saint-Ferjeux | | | | | | | | | | | | | 0 |
| Projet Petite Enfance Ecole maternelle Jules Ferry | Saint-Ferjeux | 3 500 | 7 000 | sous réserve de complément de dossier | | | | | | | | | | 10 500 |
| Un «Midi-deux éducatif» Ecole Ile de France | Planoise | 6 000 | | 2ème programmation pour le reste du projet | | | | | | | | | | 6 000 |
| Mieux connaître son environnement pour mieux le respecter Ecole Brossolette | Montracon | | | | | | | | | | | | | 0 |
| Théâtre et Citoyenneté Ecole Jean Macé | Clairs-Soleils | | | | | | | | | | | | | 0 |
| Total | | 17 500 | 15 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 32 500 |

«**M. LE MAIRE** : La participation de l'Etat est de 7 579 330 F dont 5 MF au titre d'un crédit exceptionnel que la députée et nouvellement ministre et moi-même étions allés solliciter à Paris, à la Direction de la Ville et que nous avons obtenu.

Mme Françoise BRANGET : Je voudrais parler plus particulièrement du volet renouvellement urbain habitat. Vous êtes en début de mandat...

M. LE MAIRE : Vous avez vu qu'on en reparle plus loin.

Mme Françoise BRANGET : Oui, je sais, on en parle plus loin mais justement il vaut peut-être mieux le passer avant le PDU.

M. LE MAIRE : Comme vous voulez !

Mme Françoise BRANGET : Après, nous n'aurons guère le temps et si je fais référence à l'opération de renouvellement urbain, cela rentre dans le cadre du contrat de ville. Nous allons adopter une programmation des actions à mener dans le contrat de ville et je voudrais suggérer une réflexion sur le volet de l'aménagement urbain. Vous reconnaissez que certains quartiers concentrent un certain nombre de difficultés et qu'il faut réparer les erreurs du passé, c'est le but de l'ORU justement, on en parle dans ce rapport. On rencontre beaucoup de difficultés telles que les difficultés urbaines, la densité, le bâti obsolète, les difficultés sociales, les ménages à faible revenu, les problèmes d'insécurité. Les espaces n'offrent plus à leurs habitants une qualité de vie satisfaisante et ils souffrent d'une image négative par rapport au reste de la ville. Toujours vous reconnaissez que cela conduit à un processus de fuite des couches moyennes, des populations moyennes et ça favorise une concentration de population très défavorisée, réduisant peu à peu la mixité sociale garante de l'équilibre des quartiers. Tout cela est évoqué plus loin, comme je vous le disais. Et on se rend compte aujourd'hui du désastre qu'entraîne la concentration urbaine, l'habitat trop dense, les constructions, les quartiers aménagés dans l'urgence ou dans un objectif de rentabilité aussi bien pour les concepteurs, les aménageurs, les promoteurs ou la ville, soucieuse d'engranger des taxes locales. Sans parler des quartiers critiques, j'ai un exemple qui me tient à coeur parce que je n'ai pas l'impression que ça va bien fonctionner dans quelques années, c'est la ZAC des Hauts de Saint-Claude, pour laquelle je pense qu'on n'a pas apporté suffisamment d'attention à l'équilibre entre l'habitat et les aménagements urbains. On n'a pas su prévoir des mesures d'accompagnement telles que la voirie, le stationnement, les espaces verts, les aires de jeux et les équipements collectifs. Cette hyper densification ne peut qu'engendrer à terme des difficultés de tous ordres et par là-même favoriser l'émergence des problèmes que l'on veut combattre aujourd'hui. Si l'on n'y prend pas garde, on est en train de fabriquer aujourd'hui les futurs Clairs-Soleils, les futures places de l'Europe ou Cassin de demain. Alors, Monsieur le Maire, j'en appelle à votre bonne volonté et dans une démarche constructive, je souhaite vous faire une proposition dans les actions qui pourraient être menées. Nous allons réaménager, réhabiliter des constructions aux Clairs-Soleils, à Montrapon et à Planoise, avec ou sans l'aide du Ministère de la Ville, c'est très bien mais nous pourrions dépasser le cadre de ce projet de renouvellement urbain en empêchant que d'autres zones de la ville ne deviennent un jour d'autres zones à problèmes, gérer le problème en amont ce serait beaucoup mieux.

A ce jour, nous avons en charge l'aménagement de plusieurs ZAC, avec des projets plus ou moins avancés, des ZAC qui doivent accueillir des constructions aussi bien de l'habitation privée que du logement social, ce qui doit favoriser la mixité sociale, c'est vrai mais ce n'est vrai qu'un temps et l'expérience nous le confirme. Alors ne pourrions-nous pas faire un diagnostic urbain patrimonial et social du quartier sur lequel va s'implanter la ZAC, le faire connaître par une véritable concertation, susciter l'adhésion des habitants avant toute démarche de projet, ne pas reproduire ce qui a été souvent le cas jusqu'à présent, c'est-à-dire l'implantation d'un projet, et ensuite la constatation et la réflexion sur les carences et les mesures d'accompagnement. Enfin, pour conclure, faire d'une manière générale un état des lieux de tous les projets urbanistiques sur l'ensemble de la ville et appliquer purement et simplement ce que prévoient les axes d'une opération de renouvellement urbain.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, cette programmation 2001 est en somme l'addition de toute une série, on peut les compter par dizaines, d'actions ponctuelles. Je me dis que ça ne fait pas un grand plan stratégique de développement, l'installation d'équipements structurants, comme on dit. Je trouve qu'on est encore en dessous de la ligne et au nom des Bisontins je me demande pourquoi. C'est bien d'avoir été nous chercher un million ou deux à Paris, selon la bonne vieille technique -cinq-, d'accord- mais c'eût été mieux si vous aviez fait ce qu'à peu près tous les maires des grandes villes ont obtenu, c'est-à-dire un GPV, un grand projet de ville. Je consultais la liste des 52 GPV, alors le dernier c'est si je ne me trompe à Lille, c'est à coup de milliards, et BARTOLONE y était il n'y a pas longtemps.

M. LE MAIRE : Claude, on l'appelle Claude !

M. Jean ROSSELOT : J'étais en face de lui à l'Assemblée mais je ne me suis jamais permis cette familiarité. Je regardais cela, 52 sites, il y a 22 capitales régionales en France métropolitaine, je me demande comment on a fait pour que Besançon échappât au grand projet de ville. A Belfort ils en ont eu un... la capitale régionale est encore en dessous...

M. LE MAIRE : J'ai bien compris votre question, je vous répondrai et vous verrez que quelquefois il vaut mieux ne pas avoir de GPV.

M. Marcel POCHARD : Je voulais juste vous parler du projet de point public. Dans la campagne municipale, nous avons indiqué que ce problème des points publics n'était pas une bonne réponse aux problèmes de rapprochement des services municipaux de la population. Les points publics c'est une politique à minima, il faut le reconnaître et nous avons proposé, nous, des mairies de quartier, avec à la tête de chaque mairie de quartier, un adjoint de quartier qui aurait la responsabilité de tous les services municipaux dans l'ensemble du quartier et qui aurait des services placés sous la direction d'un directeur des services qui serait installé là. Cette proposition que nous avons faite, à laquelle nous croyions beaucoup, n'avait pas eu l'air de plaire aux autres candidats. Or il se trouve que dans le projet de loi dont vous allez discuter le 12 juin prochain qui est dit de démocratie de proximité, qu'est-ce que l'on découvre, on découvre l'obligation maintenant, pour les grandes villes de plus de 100 000 habitants, de créer des mairies de quartier.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une obligation et pour l'instant ce n'est qu'un projet, cher ami.

M. Marcel POCHARD : A moins que le projet ait changé, mais enfin il sera discuté le 12 juin. J'ai cru comprendre que les maires des grandes villes n'applaudissaient pas à deux mains à cette idée...

M. LE MAIRE : C'est le moins qu'on puisse dire.

M. Marcel POCHARD : ... en tout cas, je crois que même si ce n'est pas une obligation in fine à travers la loi, et personnellement je pense que créer des mairies de quartier par obligation ne serait pas une bonne chose, je suis plus pour l'option, mais je pense qu'il faudrait à ce moment-là qu'on ait un vrai débat à Besançon puisqu'il y aura eu un débat au niveau national, pour savoir s'il est opportun ou non de créer des mairies de quartier. En tout cas, il est prévu un point public à Montrapon auquel seront affectés 2,3 millions et je me dis que dans l'hypothèse où l'on crée des mairies de quartier, ne faudrait-il pas y réfléchir quand même à deux fois, ne pas anticiper, je pense qu'on n'aura pas la possibilité de créer des mairies de quartier partout à Besançon. Comment vous situez-vous par rapport au projet gouvernemental ? Quelles sont les intentions du Maire de Besançon et de la majorité municipale à l'égard de cette hypothèse de mairie de quartier, de façon à ce qu'on sache à peu près si l'on vote sur quelque chose qui se fera ou qui devra être retardé compte tenu de la nouvelle législation.

M. LE MAIRE : On ne vous demande pas de voter uniquement là-dessus, vous avez remarqué.

M. Marcel POCHARD : 2,3 millions, ce n'est pas une petite somme, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Tout à fait, je suis d'accord avec vous.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, puisque l'ORU est évoqué, j'aurais une question. Avant je voudrais faire remarquer que vous évoquez les 5 millions de francs que vous avez obtenus. Si mes souvenirs sont bons, ce n'est que la première année d'ORU que nous aurions eu si l'ORU avait été accordé l'an passé. Et nous sommes quand même encore dans l'incertitude quant à la capacité que la ville aura à obtenir cet ORU. Je suis toujours très surpris de lire que nous n'avons pas été retenus lors de la première partie du programme alors que j'avais entendu dire jusqu'alors que si malgré sa qualité, notre dossier n'avait pas été retenu, c'est parce que globalement le gouvernement socialiste gauche plurielle vertueux ne voulait pas influencer sur les élections municipales et n'avait donc pas accordé d'ORU.

M. LE MAIRE : C'est exactement ça.

M. Pascal BONNET : Je pense qu'il n'est pas vertueux, c'est du moins mon opinion, mais je trouve qu'il a un discours changeant parce que là je lis que notre ORU n'a pas été retenu dans une première partie de programme. Donc a-t-on oublié de nous dire avant les élections que notre ORU n'avait pas été retenu ? Et aujourd'hui est-on certain ou a-t-on un fort espoir de l'obtenir parce qu'autrement vous serez obligés, tous les ans, d'essayer d'obtenir 5 MF sans projets d'avenir certains.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre. Tout d'abord Mme BRANGET nous dit qu'il faut réparer les erreurs. J'ai bien remarqué le caractère très constructif de votre intervention mais je ne sais pas si ce sont des erreurs. Simplement vous savez les problèmes que nous avons dans nos quartiers, c'est aussi et avant toute chose le résultat de la crise, le résultat des modes de vie. On ne vit plus aujourd'hui comme en 1970, c'est clair. Quand on me parle par exemple des problèmes de stationnement, je me souviens le temps pas très lointain où il y avait une voiture par ménage ; désormais il y en a deux, voire trois quelquefois. Les choses changent, donc je crois qu'au niveau de ces quartiers, il y a la crise, l'évolution des modes de vie, l'évolution de la société. Effectivement il faut que nous puissions remodeler ces quartiers. Concernant l'exemple que vous donnez, la ZAC des Hauts de Saint-Claude, je tiens à vous rappeler qu'il ne s'agit pas d'une opération ville mais d'une opération mise en place effectivement par Habitat 25, donc par le Département et que globalement ça se passe quand même pas trop mal dans ce secteur. Mais vous avez raison sur une chose, il faut favoriser la mixité urbaine. Bien sûr, vous n'étiez pas là quand nous le disions dans nos réunions de campagne donc je vais me permettre de vous le redire, nous avons dit qu'il fallait, pour favoriser la mixité urbaine que nous soyons attentifs et lorsqu'avec Michel LOYAT et Vincent FUSTER mais surtout avec Michel LOYAT nous recevons un certain nombre de promoteurs ou d'agents immobiliers qui veulent construire sur notre ville, nous insistons bien sur le fait que nous n'accorderons plus désormais de permis de construire sur des ZAC s'ils ne tiennent pas compte de la mixité urbaine. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'il faut faire de l'immobilier locatif et en accession, il faut faire de l'individuel et du collectif. Il y a un très bon exemple par rapport à cela, c'est ce que fait la SAFC sur le secteur des Tilleroyes. Lorsque dans un quartier vous n'avez que des pavillons, il y a afflux de population, donc accroissement de la population dans les écoles, d'où obligation de construire des écoles maternelles puis des écoles primaires. Ensuite, la population vieillit et les enfants s'en vont, la population décroît et il faut fermer les classes.

Si dans un quartier pavillonnaire, on met de l'accession et de la location, on modifie les choses. Pareil pour l'habitat collectif et l'habitat individuel, accession donc à la propriété, location, habitat individuel, habitat collectif : c'est ça la véritable mixité sociale que nous devons favoriser. On ne va pas continuer à construire comme cela a été fait à Planoise. Il est très facile de critiquer aujourd'hui -d'ailleurs j'ai bien remarqué que vous ne le faisiez pas- mais ceux qui habitaient Besançon dans les années 1960 - 1970 se souviennent qu'il y avait une énorme crise du logement et que ce qu'il fallait avant tout c'était construire très très vite pour pouvoir loger les jeunes de la génération baby boom et on a effectivement beaucoup construit.

Désormais, les données ne sont plus les mêmes. Il faut en tenir compte et qu'effectivement nous nous concertions avec la population. Nous le faisons déjà, nous continuerons encore et certainement beaucoup plus, nous irons dialoguer au niveau des quartiers.

Concernant l'intervention de M. ROSSELOT sur ce qu'on appelle les GPV, lorsque Claude BARTOLONE est venu à Besançon et qu'avec lui et Robert SCHWINT nous avons visité les quartiers de cette ville, nous lui avons posé la question. Je me souviens, nous étions dans la rue de Dole, près des bâtiments militaires là où il y a le régiment de commandement et soutien. Je lui ai demandé pourquoi nous n'avions pas un GPV alors que Montbéliard et Belfort en bénéficient. Il m'a répondu : « parce que la situation à Besançon ne mérite pas un grand projet de ville (GPV) qui est accordé lorsque la situation est effectivement beaucoup plus difficile, plus délicate ». Vous savez, les ZEP c'est une bonne chose, mais moi je ne souhaite pas que l'ensemble des secteurs de Besançon soient couverts par des ZEP parce que lorsque l'on arrive à une ZEP c'est que quelque part déjà nous sommes en situation difficile. Les grands projets de ville ont été attribués dans les secteurs qui étaient en grande difficulté et c'est pour cela que nous n'en avons pas bénéficié. Monsieur ROSSELOT, vous n'avez pas la parole et peut-être qu'à Bordeaux comme à Belfort il y a des quartiers très difficiles ? Monsieur ROSSELOT, les grands projets de ville s'appliquent à des quartiers qui sont beaucoup plus dégradés que ceux que nous avons à Besançon et je pense que c'est justement parce que nous avons eu par le passé une action performante, même si cela vous dérange, que nous n'avons pas eu ces grands projets de ville. M. BARTOLONE a ajouté qu'il allait y avoir la loi Solidarité et Renouvellement Urbain et que nous entrons parfaitement dans le cadre d'une Opération de Renouvellement Urbain qui est un niveau d'intervention moindre.

Alors que s'est-il passé Monsieur BONNET, parce que j'ai bien noté que vous m'avez posé une question ? Il s'est passé qu'il y a eu beaucoup plus de demandes pour les grands projets de ville que prévu et c'est pour cette raison que la première distribution d'ORU a concerné les villes qui n'avaient pas pu être prises en compte dans le cadre des grands projets de ville. Où en sommes-nous actuellement ? J'ai demandé au Cabinet de Claude BARTOLONE, à plusieurs reprises, que l'on prenne en compte notre dossier ORU pour Besançon. Le Premier Ministre -vous me croyez ou vous ne me croyez pas- n'a pas voulu relabelliser des projets ORU avant les élections municipales afin d'éviter toute polémique. Actuellement des nouvelles demandes ont été faites et j'ai personnellement demandé à Claude BARTOLONE de prendre le dossier de Besançon en charge. Il subsiste pour l'instant encore un certain nombre de réticences pour des raisons financières mais si des ORU sont à nouveau créés, si l'on relabellise l'opération ORU, je peux vous dire que le dossier de Besançon sera certainement très très bien placé. J'ai aussi évoqué ce problème lorsque Laurent FABIUS est venu à Besançon, je l'ai redit encore à Elisabeth GUIGOU l'autre jour lors d'une rencontre, en insistant sur le fait qu'il faut impérativement qu'on puisse remettre de l'argent dans nos quartiers. Pendant la campagne électorale, je suis allé comme vous à Planoise, à Clairs-Soleils, à Montrapon, aux 408. C'est vrai qu'il y a un certain nombre de quartiers où il faut vraiment que nous fassions des efforts et je me bats, en ma qualité de député à Paris, aidé en cela par notre collègue ministre, pour ces quartiers-là et nous espérons bien qu'il y aura une nouvelle vague d'ORU et que Besançon sera retenue. Je ne peux pas vous en dire plus, c'est le résultat de mon action en tant que parlementaire et c'est la stricte vérité Monsieur BONNET. Ça s'est passé comme cela.

Mme Françoise BRANGET : Je voulais tout simplement dire que j'étais d'accord avec vous sur la mixité sociale, mais le point qui m'intéresse, c'est la densité parce que vous avez cité tout à l'heure la ZAC des Tilleroyes. Moi je la trouve très bien mais...

M. LE MAIRE : C'était un exemple.

Mme Françoise BRANGET : ...oui, c'est un exemple et le problème c'est qu'il y a plein de ZAC à venir, c'est pour cela que j'aimerais qu'on fasse quelque chose un petit peu avant que les projets soient réalisés ou pas trop engagés. Et pour cette ZAC justement des Tilleroyes, je trouve qu'elle manque d'équipements collectifs. D'ailleurs vous l'avez vous-même reconnu à la réunion des Tilleroyes à laquelle j'assistais, donc...

M. LE MAIRE : Et je le redis ce soir.

Mme Françoise BRANGET : ... ça manque de mesures d'accompagnement parce qu'on a trop densifié. Lorsque Planoise a été construite, il y a eu de l'habitat social mais aussi des copropriétés et les difficultés se rencontrent de la même façon, donc ce que je voulais dire c'est qu'on essaie d'éviter la

densification de population et de mener à bien toutes les mesures d'accompagnement qui peuvent s'y raccrocher. Alors vous avez un exemple flagrant, qui m'affole, c'est la zone des Tilleroyes Sud où j'ai peur qu'elle devienne un deuxième Planoise.

M. LE MAIRE : Non, parce que nous sommes très vigilants par rapport à cela. Avec Michel LOYAT nous en avons déjà longuement discuté ensemble. Il faut effectivement qu'on ne renouvelle pas ce qui peut aujourd'hui être considéré comme des erreurs. Si vous voulez me faire dire qu'il n'y a pas assez d'espaces publics aux Tilleroyes aujourd'hui, je suis d'accord, vous avez raison, il faut que l'on prévoie plus d'espaces, des zones où les enfants puissent s'ébattre, des espaces où les gens puissent se rencontrer. Nous devons être très très attentifs à cela et être attentifs aussi aux moyens de communication parce que par le passé on avait l'habitude de faire une zone et ensuite on réalisait des routes pour y aller...

Mme Françoise BRANGET : Exactement, on réfléchit après plutôt qu'avant !

M. LE MAIRE : Michel LOYAT et Jean-Claude ROY sont très attentifs à cela. On va essayer de construire autour des voies de communication, pour faire en sorte que l'on n'ait pas à recréer de nouvelles voiries. C'est toute cette démarche-là que nous devons mettre en place dans le cadre de la Commission Urbanisme et Michel LOYAT y réfléchit. Mais par rapport à votre démarche, je suis d'accord, soyons attentifs et c'est le discours que je tiens constamment aux constructeurs que je reçois en leur disant : attention, collectif - individuel, accession - location, c'est ça la vraie mixité sociale.

Mme Françoise BRANGET : Oui, mais veillons aussi à la densité et le cahier des charges c'est vous qui le donnez, donc...

M. LE MAIRE : C'est ce que je suis en train de vous dire, c'est le cahier des charges que je donne. Je n'ai pas répondu à la question de M. POCHARD et je m'en excuse, concernant les points publics et les mairies de quartier. Tout d'abord c'est un projet de loi qui est en discussion et comme vous le savez peut-être, je fais partie du bureau de l'Association des Maires des Grandes Villes de France afin d'essayer de bien représenter la capitale régionale. C'est un club très partagé politiquement où l'on côtoie M. JUPPÉ, Etienne PINTE, mais aussi Martine AUBRY, BOECKEL, REBSAMEN et DELANOE, donc c'est très partagé. Et vous l'avez dit justement, cette loi-là concerne la démocratie de proximité. Elle ne suscite pas un enthousiasme fou ; entre autres, concernant les conseils de quartier, beaucoup disent qu'on n'a pas besoin de la loi pour mettre en place des conseils de quartier puisque cela est déjà fait. Cela dit, sur le fond, c'est peut-être bien que cela figure dans la loi mais on ne va peut-être pas engager un long débat là-dessus. Par contre, concernant les mairies de quartier ou les points publics dans les quartiers, ce qu'il faut absolument c'est rapprocher la mairie des citoyens. Le rôle d'une mairie est de rendre des services à la population. Il faut qu'effectivement, lorsque nous avons un besoin, et c'est le rôle des points publics, d'un acte de naissance, d'un certificat, d'inscrire ses enfants dans une crèche ou dans les écoles, il faut que l'on puisse le faire depuis son quartier. Les moyens informatiques et les nouvelles technologies permettent de le faire. Alors, est-ce qu'il faut de plus faire des mairies annexes dans les quartiers, est-ce qu'il faut faire en un mot des petites villes dans la ville, des petites mairies, des petites seigneuries où il y aura la mairie de quartier, l'adjoint de quartier, etc., est-ce que tout cela ne peut pas être en contradiction avec l'intérêt général ? Je crois que ça nécessite un véritable débat. Vous savez très bien que l'intérêt général à Besançon ce n'est pas la somme des intérêts de tous les quartiers de Besançon, et que quelquefois et même souvent, il faut avoir une vision beaucoup plus globale. Or, je crois que la vérité, comme souvent, elle est au milieu : je crois qu'une mairie unique c'est désormais dépassé parce qu'on a besoin d'avoir des services proches de soi, ce qui évite notamment les déplacements au centre-ville. Il faudra que l'on regarde ce que nous mettons à l'intérieur de ces points publics. Le simple fait que désormais on puisse par exemple à certains endroits déposer une demande de carte d'identité ou autre est je crois un véritable service que nous rendons à la population. Il faut que ces points publics, ces lieux de proximité, apportent un plus à la population dans les quartiers de notre ville, c'est ça notre credo, c'est être plus proches pour apporter un plus. Ensuite on peut effectivement largement en discuter.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je voudrais vous dire que votre réponse à ma question me satisfait totalement. Ça m'amène à constater que vous vous êtes fait avoir par votre ami Claude BARTOLONE et que Jean ROSSELOT...

M. LE MAIRE : Pas du tout, vous n'avez pas bien écouté.

M. Pascal BONNET : ... Jean ROSSELOT est tout à fait pertinent dans sa question, parce qu'on était satisfait, il y a deux ans quand on nous a dit que l'état de la ville était tel qu'un GPV n'était pas approprié mais ce qu'on constate c'est que d'autres villes en ont quand même demandé un...

M. LE MAIRE : Parce qu'elles étaient dans un état pire que nous.

M. Pascal BONNET : ... et à défaut de GPV elles ont obtenu l'ORU que nous n'avons pas eu. Donc peut-être que si on avait demandé un GPV à l'époque, on aurait été labellisé ORU, alors qu'aujourd'hui on n'est pas sûr de l'être.

M. LE MAIRE : Non, notre ville ne pouvait pas être labellisée ORU puisque la première vague d'ORU en fait c'était des GPV déguisés en ORU. Et nous ne méritions pas...

M. Pascal BONNET : Mais justement ! Ils ne le méritaient pas eux non plus puisqu'ils ne l'ont pas eu !

M. LE MAIRE : Je vais vous dire, Monsieur BONNET, je suis très heureux que Besançon ne mérite pas un GPV, ça veut dire que la situation...

M. Pascal BONNET : Les autres non plus ne le méritaient pas puisqu'ils n'ont pas eu de GPV, ils étaient dans la même situation que nous apparemment mais ils l'ont demandé quand même.

M. LE MAIRE : Non, parce que vous savez bien que derrière tout cela il y a des problèmes financiers...

M. Pascal BONNET : Ou politiques.

M. LE MAIRE : ...et qu'il a eu un très grand succès par rapport au GPV, on en avait prévu peut-être une trentaine et il y a eu 50 ou 60 demandes, c'est pour cela qu'il y a eu cette modification. Je ne suis pas sûr d'arriver à vous convaincre.

M. Pascal BONNET : Je suis perplexe.

Mme Nicole WEINMAN : Mairie de quartier, point public, chacun sait ce qu'il cache derrière ses mots. On a chacun notre définition, notre vision de la répartition de l'administration d'une ville, nous c'est à travers des mairies de quartier, on les appelle comme ça, vous c'est décentralisé à travers des points publics, mais quand vous dites que vous ne voudriez pas d'adjoint par quartier, ça va complètement à l'encontre...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit cela.

Mme Nicole WEINMAN : ... si !

M. LE MAIRE : J'ai dit que s'il y avait des mairies par quartier, ça deviendrait des petites seigneuries.

Mme Nicole WEINMAN : ... excusez-moi, mais il y a quand même jusqu'à maintenant, depuis les conseils de quartier, un adjoint délégué dans chaque conseil, donc dans chaque quartier...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas pareil.

Mme Nicole WEINMAN : ... c'est ce que je disais, chacun sait ce qu'il cache derrière ses mots. Enfin, ceci dit, c'est une réaction que j'ai eue a posteriori. La question que je souhaitais vous poser, c'est vous qui l'avez provoquée à travers votre intervention antérieure, puisque vous pouvez déjà nous dire que vous pensez être sûr que le dossier ORU de Besançon aura une bonne place dans la pile. Est-ce que vous pouvez nous dire quelle sera sa situation par rapport au dossier de Montbéliard ?

M. LE MAIRE : Je ne comprends pas votre question et en plus, je ne travaille pas pour Besançon contre Montbéliard, je défends les dossiers de Besançon. Donc je ne vais pas vous répondre parce que je n'ai même pas posé la question par rapport à cela. Et vous avez bien noté, pour ne pas venir me dire dans quelque temps : vous aviez promis, que pour l'instant l'arbitrage n'a pas eu lieu. Ça sera donc bien noté au procès-verbal. Lorsque je vais à Paris, d'abord je vais pour y faire mon rôle de législateur et travailler sur les textes de loi et quand je défends la ville, je ne défends d'ailleurs pas la ville, je défends aussi l'agglomération et au-delà le département du Doubs car je n'oublie pas que je suis aussi Député du Doubs et pas uniquement Député de Besançon. Donc dans mon esprit il n'y a aucune volonté de nuire à Montbéliard et les intérêts de Besançon ne sont pas en contradiction avec les intérêts de celle-ci, pas plus qu'avec ceux de Dijon ou de Mulhouse avec qui nous allons nous rapprocher très prochainement.

M. Jean ROSSELOT : Je n'ai pas été très convaincu par votre réponse sur le GPV mais pour être passé là où vous êtes en ce moment dans vos relations avec les ministres, je serais tenté de vous conseiller de faire attention à ces bons amis ministres qui, en réalité, gardent les bonnes bouteilles pour d'autres que soi. Mais je voudrais revenir à des considérations beaucoup plus terre à terre parce que c'est ça aussi le contrat de ville et je m'inquiète un peu car il me semble que les actions qui sont quand même importantes, présentent un caractère un peu trop abstrait. Je veux dire par là que par exemple dans le volet aménagement urbain, habitat, qui est un point sensible du contrat de ville, la moitié de la page est consacrée aux études, par exemple pour les Clairs-Soleils, presque 200 000 F d'études. Vous le disiez tout à l'heure, la réalité appelle -il faut des études, bien entendu- des réponses pertinentes, pointues. Vous évoquiez tout à l'heure des questions de stationnement, les Clairs-Soleils, 200 000 F quasiment d'études, on y est allé pendant la campagne. Moi j'ai parlé avec les gens du petit «Chicago» du parking qui est derrière, entre l'immeuble et l'immobilier de l'EDF. Que vous disent les gens ? Certaines personnes m'ont confié que les places de parking -c'est dire l'urgence du sujet et qu'il y aurait bien mieux à faire que des études- se jouaient, au pire au couteau et au mieux...

M. LE MAIRE : Non, non !

M. Jean ROSSELOT : ... Laissez-moi finir ma phrase, Monsieur le Maire je l'ai entendu dire, au pire au couteau et au mieux, à partir de 3 heures du matin, j'ai entendu dire ça, il y a certainement, je vous le concède, une part d'exagération, bien entendu, mais je l'ai entendu dire, alors comme il n'y a pas de fumée sans feu...

M. LE MAIRE : Excusez-moi mais c'est tellement gros que j'ai du mal à me retenir.

M. Jean ROSSELOT : C'est gros, évidemment, je ne l'ai pas vu mais pour que je l'entende dire, c'est qu'il y a quand même un problème. Allez vous y promener, allez voir comment ça se passe ! Laissez-moi finir ma phrase, Monsieur le Maire, à partir de 2 ou 3 heures du matin dans ces quartiers-là, au petit «Chicago» en particulier, les gens qui sont tous des gens extrêmement sympathiques et raisonnables, vous expliquent qu'à partir de cette heure-là les fenêtres s'ouvrent et l'on se lance les clés pour déplacer ses véhicules respectifs et pour partir au travail. Enfin, je ne sais pas si vous avez fait campagne, Monsieur le Maire, moi j'ai fait campagne et j'ai écouté ce qu'on m'a dit, j'ai trouvé que c'était tellement... ça vous fait rire... vous nous collez des études : 200 000 F, moi j'y suis retourné sur ce parking, j'ai donné rendez-vous à tous les gens du petit «Chicago» un dimanche à midi, les gens m'ont montré leur parking, je le répète, celui qui est entre le terrain EDF et l'immeuble, on pourrait emprunter sur EDF puisque c'est public et pour pas même 100 000 F mais 80 000 F à 70 000 F vous améliorez considérablement la situation de gens qui n'en peuvent plus dans cet immeuble à cause des problèmes

de parking. C'est vrai qu'à 3 heures du matin ils se balancent les clés de leur voiture par la fenêtre pour changer de place et pour pouvoir aller au travail et replacer sa voiture autrement. Vous vous marrez quand je vous dis cela et vous nous collez 180 000 F d'études. Ce n'est pas sérieux, Monsieur le Maire, ce n'est pas comme cela qu'on résoud les problèmes des gens, ce n'est pas comme cela qu'on fait de la démocratie de proximité, je regrette, ce n'est pas comme cela.

M. LE MAIRE : Vous avez fini votre numéro ?

M. Jean ROSSELOT : Non mais c'est cela les problèmes de Besançon, vous ne les connaissez pas.

M. LE MAIRE : Vous avez terminé et vous avez parlé deux fois, vous n'avez donc plus la parole. Je vais vous dire, Monsieur ROSSELOT, je suis affligé qu'un Conseiller Municipal par ailleurs professeur d'université, tienne dans un Conseil Municipal des discours de ce type. C'est moi qui ai la parole et je dis que je suis affligé qu'un élu municipal contribue à coller une telle image sur un quartier qui rencontre déjà beaucoup de difficultés. L'honneur d'un Conseiller Municipal c'est de venir en aide aux habitants du quartier, ce n'est pas d'en rajouter une couche, ce n'est pas comme cela... (protestations de M. ROSSELOT). Je suis toute la journée sur le terrain, les Bisontins le savent bien. Ils vous ont peut-être parlé mais ils n'ont pas voté pour vous ! Ecoutez, Monsieur ROSSELOT, je n'ai pas envie de transformer cette séance en cirque, vous avez parlé deux fois, ça suffit largement ! Tout le monde a remarqué le caractère démagogique de vos propos. Vous critiquez 200 000 F d'études, est-ce que vous pensez que nous allons engager sur Besançon des dizaines de millions de francs sans faire d'études, est-ce que cela serait sérieux ? Ne confondez pas tout et arrêtez cette démagogie, j'arrête d'ailleurs de discuter avec vous, c'est indigne d'un Conseiller Municipal et je passe la parole à M. POCHARD.

M. Marcel POCHARD : Je dirais déjà Monsieur le Maire que je regrette vraiment que vous ayez fait monter le ton à ce point-là (protestations).

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi qui ai fait monter le ton ! Vous allez à Clairs-Soleils, Monsieur POCHARD ? Nous irons ensemble, vous verrez on ne risque rien du tout.

M. Marcel POCHARD : Honnêtement, je trouve que Jean ROSSELOT a relaté quelque chose qu'il avait entendu sans dramatiser. Je voudrais revenir une minute sur les points publics parce qu'après tout c'est quand même un problème important de services à la population. Je note déjà que vous soutenez la loi qui vient d'être déposée par le Gouvernement un peu comme la corde soutient le pendu.

M. LE MAIRE : Je suis un homme libre.

M. Marcel POCHARD : Le projet a été déposé au nom du Gouvernement y compris par votre collègue. Je sais bien que ce qui fait un peu peur c'est ces fameuses seigneuries d'adjoint de quartier qui pourraient se porter en rivaux potentiels, mais quand même. Cela dit, je ne fais pas de nominalisme sur le mot point public ou mairie de quartier mais en réalité, il faut bien voir que les points publics tels qu'ils sont actuellement sont des boîtes à lettres. Ce dont on a besoin c'est de vrais services et je crois qu'il faudra un jour regarder cela de très près. Je pense que c'est un élément qui sera très important pour la vie des quartiers s'il y a un adjoint qui s'en occupe et qui a un certain pouvoir de décisions sur un certain nombre de crédits de fonctionnement, comme c'est actuellement prévu dans la loi.

M. LE MAIRE : Monsieur POCHARD, je vous redis que je ne suis pas contre les adjoints de quartier mais contre les mairies de quartier. Mme WEINMAN l'a très bien dit, je crois que c'est un problème d'appellation. Ce qu'il faut c'est qu'on ait les lieux, vous les appellerez points publics ou mairies de quartier, où l'on puisse trouver un certain nombre de services de proximité et qu'il y ait ensuite des responsables par quartier, je ne peux pas être en opposition avec vous et je l'ai même écrit pendant toute la campagne !

M. Eric ALAUZET : Juste sur un point, une question qu'avait posée Mme BRANGET. Elle a émis le souhait que les projets d'urbanisme soient remis à plat, c'est aussi notre volonté, même à tel point que la nouvelle loi SRU l'impose aux communes. Donc de fait il faudra que nous remettions à plat les projets d'urbanisme et notamment pour prendre en considération ces questions d'occupation de l'espace et vous avez parlé de densification. Certes il y a eu de grosses erreurs dans les années 1960, on en fait les frais aujourd'hui. En même temps il ne faudrait pas passer à la démarche inverse, c'est-à-dire qu'on construit de la ville quand même et en ville, pour créer à la fois de la convivialité et surtout organiser les services, les services de transports, les services publics de toutes sortes on a intérêt à un minimum de densification. Donc il faudra faire attention, on peut densifier et créer des quartiers agréables, ce n'est pas forcément un handicap d'avoir des quartiers denses si toutefois on ne reproduit pas les erreurs des années 1960.

M. Michel LOYAT : Tout d'abord j'ai trouvé que les interventions de Mme BRANGET constituaient une critique très excessive par rapport à la densité urbaine, densification, et traduisent je crois une interprétation erronée, en tout cas discutable, de ce que l'on appelle le renouvellement urbain. Précisément le renouvellement urbain n'est pas le choix du rejet de la densité, mais plutôt le rejet d'un étalement urbain, d'une extension urbaine anarchique. C'est le choix de la reconstruction de la ville sur elle-même, d'amélioration de l'existant. Concernant les Tilleroyes Sud, il s'agit précisément d'un programme SAFC intéressant car équilibré entre logement collectif et logement individuel. Nous ne sommes pas dans une zone uniquement pavillonnaire qui irait à l'encontre de la mixité urbaine. J'ajoute que le renouvellement urbain ne se limite pas au bâti, démolition, reconstruction. C'est là une conception extrêmement étroite et il doit y avoir une stratégie globale comme c'est indiqué dans le rapport qui vient beaucoup plus loin dans le débat sur l'ORU, incluant un développement économique, des services publics, des politiques de peuplement et peut-être aussi d'ailleurs un minimum de sémantique. Et le Maire a eu tout à fait raison d'être affligé et de dire son indignation par rapport à des propos tenus. Enfin le Maire a souligné à juste titre qu'il y avait d'abord des personnes ayant des difficultés dans des quartiers plutôt que des quartiers causant des difficultés. Le rôle de la crise, sans tout expliquer, est là majeur, le chômage massif, etc. je n'insisterai pas sur ces points. Je terminerai en disant que lorsque l'on dépose une candidature en s'engageant au moins pour 30 millions de francs sur plusieurs années, cela indique qu'il faut relativiser le coût d'une étude de 200 000 F et surtout cela indique le sens que l'on donne à des études. Etudier pour agir avec des moyens massifs, c'est je crois la bonne démarche. Pour répondre ou plutôt compléter l'intervention d'Eric ALAUZET, je peux dire que nous proposerons très prochainement, au mois de juin ou septembre, de lancer une révision du POS ou plutôt du Plan Local d'Urbanisme compte tenu de la loi SRU et donc sur l'ensemble de la ville et que cela sera précédé, comme la loi l'indique, par un projet d'aménagement et de développement durable où toutes les dimensions du projet urbain seront étudiées et je crois que cela va dans le sens de ce qui vient d'être indiqué».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 10 abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juin 2001.